

Direction des sécurités Service interministériel de défense Et de protection civiles

ALERTE DES MAIRES

La préfète de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique,** décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORANGE

pour le phénomène

ORAGES

pour les communes de la Charente.

Durée prévue du phénomène météorologique :

Le bulletin météorologique de vigilance émet une vigilance orange orages pour ce lundi 19 juin 2023, à compter de 15 heures cet après-midi jusqu'aux environs de 21 heures.

Situation actuelle:

Le ciel est nuageux avec des averses et le temps est orageux.

Vent modéré, de Sud.

Températures maximales : comprises entre 25 et 28 degrés.

Evolution prévue:

Dès la mi-journée, les orages se généralisent et deviennent parfois forts avec des rafales de vent pouvant atteindre 75km/h. Des chutes de grêle sont possibles l'après-midi.

20 millimètres est le cumul maximum de pluie attendu sur le Ruffécois et le Nord-Charente.

En début de nuit, possibilité de rares averses sur le Nord-Charente qui gagnent progressivement du terrain. Le risque est généralisé à minuit. Un vent modéré de Sud à Sud-Est est prévu sur le Ruffécois et le Nord-Charente.

En seconde partie de nuit, des orages peuvent éclater et le vent se renforce par endroits.

Températures minimales : comprises entre 17 et 19 degrés.

7-9, rue de la préfecture CS 92301 16023 ANGOULÊME Cedex Tél. : 05.45.97.61.00 www.charente.gouv.fr

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation soit sur le site www.meteo.fr • soit au 05 67 22 95 00

Il est demandé aux maires de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- informer la population des conseils de comportement ci-après ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air;
- informer les organisateurs de manifestations prévues dans leur commune ;
- s'ils le jugent nécessaire :
 - o interdire les manifestations de plein air ;
 - o faire évacuer les chapiteaux, tentes et structures ;
 - o interdire des voies de circulation.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

A Angoulême, le 19 juin 2023

Pour la préfète et par délégation, la sous-préfète, directrice de cabinet,

Sarah GEORGE